Québec

PROJET DE PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0065

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: deuxième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 86.16
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-17479-8

Résumé

Ce nouveau programme de doctorat en sciences humaines appliquées de l'U. de Montréal reposerait sur la collaboration de 8 de ses départements ou écoles: Criminologie, Psycho-éducation, Psychologie, Service social, Sociologie, Anthropologie, Science politique et Sciences économiques. Il se consacrerait aux questions sociales, aux pratiques d'intervention utilisées pour résoudre les problèmes sociaux et aux politiques et programmes sociaux, en retenant l'approche interdisciplinaire et le principe de la recherche appliquée.

À la suite de la quasi totalité des experts le Comité des programmes avait reconnu l'opportunité de l'implantation d'un tel programme, absent du réseau universitaire québécois voire canadien, de même que les qualifications académiques et la valeur des travaux de recherche, dans leurs domaines de spécialisation respectifs, des professeurs qui participeraient au programme. Toutefois, en raison des nombreuses réserves formulées par les experts sur des éléments qualitatifs importants concernant le projet de programme lui-même et certains aspects des ressources humaines sur lesquelles il reposerait, le Comité avait adopté, à sa réunion d'octobre 1986, une recommandation dans laquelle il suggérait au Conseil de ne pas autoriser l'implantation du nouveau programme. Les experts regrettaient, notamment:

. la rareté des mesures et des éléments destinés à initier les étudiants à l'interdisciplinarité, pourtant privilégiée par le projet;

. le peu d'expérience des professeurs en matière de travail interdisciplinaire, l'approche interdisciplinaire étant pourtant présentée comme la caractéristique devant distinguer le nouveau programme des programmes déjà existant dans les différentes sciences humaines et sociales concernées par le projet.

À la demande de l'U. de Montréal, l'étude de la recommandation défavorable du Comité avait été retirée de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de novembre 1986. Par la suite l'U. de Montréal soumit à l'examen du Comité une version révisée de son projet.

Le Comité a pu examiner cette seconde version du projet à sa réunion de mars 1987. Il a alors constaté que le projet avait été suffisamment amélioré pour tenir compte de la plupart des réserves des experts. Par ailleurs, il a noté que cette version révisée développait davantage la conception de l'approche interdisciplinaire retenue par les promoteurs du projet et qu'ainsi expliquée elle poursuivait des ambitions plus modestes que semblait vouloir le dire la version originale du projet. Dans ces conditions, les faiblesses décelées par les experts au niveau de l'interdisciplinarité, d'ailleurs en partie corrigées dans la version révisée du projet, prenaient moins d'importance.

Le Conseil recommande donc au ministre d'autoriser l'implantation du nouveau programme. Selon lui, une implantation à titre expérimental (pour 5 ans) s'impose étant donné le caractère novateur de ce programme, et le rapport d'évolution devrait faire état, entre autres:

1- du nombre des étudiants diplômés et de leurs sujets de thèse, avec indication des caractéristiques par lesquelles elles se seront distinguées des thèses similaires qui auraient pu être préparées dans le cadre de programmes de doctorat traditionnels;

2- des réalisations des professeurs en matière de travaux de recherche interdisciplinaire et appliquée;

3--du degré de participation au nouveau programme de chacun des départements et écoles concernées.

Table des matières

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 2

3.1 Projet originel 2

3.1.1 Évaluation d'opportunité 2
3.1.2 Évaluation de qualité 3
3.1.3 Conclusion 4

3.2 Projet révisé 5

3.2.1 Transmission d'un projet révisé 5
3.2.2 Évaluation 5
3.2.3 Conclusion 7

4. RECOMMANDATION 8

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme: doctorat en sciences humaines appliquées

Appellation et abréviation du grade: philosophiae doctor (Ph.D.)

Nom de l'établissement: Université de Montréal

2. ETAT DE LA SITUATION

Le projet provient, à l'origine, de l'initiative des départements ou écoles de criminologie, psycho-éducation, psychologie, service social et sociologie. Par la suite, les départements d'anthropologie, de science politique et de sciences économiques adhérèrent au projet pendant sa phase d'élaboration[1].

Le programme, qui relèverait de la Faculté des études supérieures, se proposerait

> - d'"assurer une formation supérieure interdisciplinaire de qualité à des personnes ayant déjà recours à l'une ou l'autre des sciences humaines pour mieux comprendre, analyser et contrôler les objets et les problèmes auxquels les mènent des pratiques académiques unidisciplinaires";
>
> - et de "développer, en milieu universitaire, un foyer intellectuel et académique de recherche autour de problèmes et d'objets requérant une pratique de la recherche dite appliquée"[2].

Le programme, qui aurait donc recours à la recherche appliquée et à l'approche interdisciplinaire, couvrirait les quatre axes suivants:

---

1 Sur ces 8 départements ou écoles, seules les Ecoles de psycho-éducation et de service social n'offrent pas de programme de doctorat.

2 U. de Montréal, Projet de doctorat en sciences humaines appliquées, février 1987, p. 23, dernier paragraphe, lignes 7 à 11 et p. 24, 1er paragraphe, lignes 1 et 2.

- les pratiques d'intervention,
- les questions sociales,
- les politiques et programmes sociaux,
- les dimensions épistémologiques et méthodologiques (de la recherche dans un contexte interdisciplinaire d'application des sciences humaines).

Le programme comporterait 95 crédits, dont 15 seraient attribués à la scolarité et 80 à la thèse.

Le dossier de présentation du projet indique qu'un sondage a montré que 76 des professeurs des cinq départements ou écoles à l'origine du projet se sont dits intéressés à participer au programme[1]. Par ailleurs il fournit en annexe les curriculum vitae d'un certain nombre (34) de ces professeurs "afin de donner une idée plus précise du type de ressources qui peuvent être disponibles"[2], et il précise qu'ont été déjà identifiés "la douzaine de collègues qui seront en quelque sorte les "locomotives" de l'implantation et du développement du programme"[3].

Pour être admis dans le programme les candidats devraient être titulaires d'une maîtrise dans l'un des huit domaines concernés, se prévaloir d'une formation ou d'une expérience en recherche adéquate et être jugés aptes à pouvoir terminer leur programme en quatre ans environ. La capacité d'accueil serait fixée à 12 nouveaux étudiants par année.

3. EVALUATION

3.1 PROJET ORIGINEL

3.1.1 Évaluation d'opportunité

Les experts consultés par le Comité des programmes se sont prononcés, pour la plupart d'entre eux, de façon favorable sur la question de l'opportunité de l'implantation du programme envisagé par l'Université de Montréal. Ils ont justifié leur position en invoquant l'ampleur des problèmes sociaux, l'importance de l'examen de ces problèmes et des politiques sociales, l'intérêt de faire appel à l'ensemble des sciences humaines et

---

1 Le sondage a été réalisé avant que les départements d'anthropologie, de science politique et de sciences économiques n'adhèrent au projet.
2 Op. cit., p. 16, 1er paragraphe, lignes 8 et 9.
3 Ibid. p. 19, dernier paragraphe, lignes 7 à 10.

sociales pour procéder à cet examen et l'absence au Québec, voire au Canada, d'un programme d'études universitaires qui aborde l'étude des problèmes sociaux et des politiques sociales en ayant recours à l'interdisciplinarité.

Tous les experts consultés par la CRÉPUQ ont également abordé la question de l'opportunité de l'implantation dans leurs rapports. Tous ont conclu positivement sur cet aspect du dossier, pour les mêmes raisons, d'ailleurs, que celles utilisées par l'autre groupe d'experts.

À la suite de la grande majorité des experts le Comité considérait, et il continue de le faire à l'issue de l'évaluation d'une version révisée du projet qui sera présentée au point 3.2, que l'idée d'un programme de doctorat en sciences humaines appliquées est suffisamment digne d'intérêt pour être expérimentée. Cependant, comme l'implantation d'un tel programme constituerait une primeure pour le Canada tout entier et que la philosophie de sa conception s'avère inhabituelle - les étudiants y seraient invités non pas à se spécialiser mais à élargir, sinon leurs objets d'étude, du moins leur approche méthodologique - le Comité estime que les programmes de ce type ne devraient pas se multiplier exagérément, à court terme, au Québec. Il est également d'avis, qu'advenant son implantation, le nouveau programme de l'Université de Montréal devrait faire l'objet d'une réévaluation après quelques années d'expérimentation pour que soit déterminé, entre autres, dans quelle mesure les travaux de recherche qu'il aura suscités se seront distingués, en particulier sur le plan de l'interdisciplinarité et sur celui de la recherche appliquée, de ceux qui s'effectuent dans les programmes classiques correspondant aux diverses disciplines intéressées.

3.1.2 Évaluation de qualité

Les quatre experts retenus par la CRÉPUQ ont recommandé l'acceptation du projet de programme soumis à leur évaluation, mais en assortissant leurs recommandations de plusieurs suggestions ou conditions. L'avis de qualité du sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ a été favorable.

De leur côté, les experts externes du Comité des programmes ont tous abordé l'aspect qualitatif du projet. Dans l'ensemble, les jugements de ces deux groupes d'experts se sont recoupés.

Ainsi, la quasi totalité des experts ont reconnu les qualifications académiques et la valeur des travaux de recherche, dans leurs domaines de spécialisation respectifs, des 34 professeurs dont les curriculum vitae ont été annexés au dossier de présentation du projet.

Par contre, tous les experts ont formulé un certain nombre, plusieurs même pour bon nombre d'entre eux, de réserves sur des éléments qualitatifs importants concernant le projet de programme lui-même et certains aspects des ressources humaines sur lesquelles il reposerait[1]. En particulier, les experts, après avoir noté que l'approche interdisciplinaire était présentée par les promoteurs du projet comme la caractéristique devant distinguer le nouveau programme des programmes déjà existant dans les différentes sciences humaines et sociales concernées par le projet, se sont étonnés du peu d'expérience accumulée par les professeurs en matière de travail interdisciplinaire et de la rareté des éléments du projet destinés à initier les étudiants à l'interdisciplinarité.

3.1.3 Conclusion

Le Comité avait fait siennes toutes les réserves des experts relatives à la qualité du projet, et il les avait trouvées suffisamment nombreuses et graves pour justifier le refus de l'implantation du nouveau programme tel que présenté. Il avait donc adopté, lors de sa réunion d'octobre 1986, une recommandation dans laquelle, tout en reconnaissant l'opportunité de l'implantation du nouveau programme, il suggérait au Conseil de ne pas en autoriser l'implantation.

---

1 Les principales réserves formulées par les experts sur la version originelle du projet sont présentées, sommairement, en annexe.

3.2 PROJET RÉVISÉ

3.2.1 Transmission d'un projet révisé

L'Université de Montréal, se prévalant du privilège accordé à toute université se trouvant dans cette situation, a demandé que l'examen de la recommandation défavorable dont il vient d'être question soit retiré de l'ordre du jour de la réunion du Conseil de novembre 1986.

Par la suite, une rencontre fut organisée par le Comité entre quelques-uns de ses membres et des représentants de l'Université de Montréal pour permettre à ces derniers de défendre leur projet. Les représentants de l'Université de Montréal y firent notamment valoir que leur projet avait changé trois fois de responsable, à la suite de congés sabbatiques, et que la qualité de son dossier de présentation s'en était ressentie. Ils expliquèrent également qu'ils avaient eu l'intention de déposer une mise à jour de leur dossier de présentation, tenant compte de certaines des réserves des experts de la CRÉPUQ, à l'occasion de l'étape, supprimée entretemps par le Comité à la demande du Conseil, de la visite d'évaluation. Finalement, la rencontre s'avéra fructueuse puisque l'Université de Montréal soumit peu après au Comité une version révisée du dossier de présentation de son projet[1].

3.2.2 Évaluation

Cette version révisée du dossier a été examinée par le sous-comité d'évaluation intéressé, puis par le Comité à sa réunion de mars 1987.

Il est apparu au Comité, à l'issue de ce double exercice, que la version révisée du projet tenait compte, de manière suffisante, de la presque totalité des réserves des experts tout en développant davantage la conception

---

1 Le point 2 du présent document se rapporte à cette version révisée, datée de février 1977. La version originelle datait d'octobre 1985.

de l'approche interdisciplinaire retenue par les promoteurs du projet. Quelques explications seraient utiles sur ce dernier point.

Il est précisé ce qui suit au sous-chapitre "Objectifs et orientation du programme" de la version révisée du projet:

> "Est-il nécessaire, au début, de préciser que l'objectif du programme n'est pas de faire de l'étudiant un spécialiste de plusieurs sciences humaines: cela est évident. Un psychologue ne deviendra pas sociologue et économiste. L'objectif est plutôt de permettre à l'étudiant, à partir du point d'ancrage que constituent sa discipline de départ ainsi que la correspondance de ses aptitudes et de sa motivation aux objectifs du programme, d'être bien sensibilisé à une ou deux autres voies maîtresses qu'il pourrait emprunter, de devenir apte à travailler en équipe avec des personnes formées dans d'autres sciences humaines, et de pouvoir procéder à une intégration des diverses perspectives avec lesquelles il travaille dans cette poursuite de recherches d'orientation appliquées"1.

L'interdisciplinarité ainsi entendue constitue une approche moins ambitieuse, plus réaliste que celle qui se dégageait à la lecture de la version originelle du dossier de présentation. Sous cet éclairage les réserves des experts sur les lacunes du projet relativement aux moyens prévus pour faire acquérir l'approche interdisciplinaire par les étudiants prennent moins de relief, d'autant plus que la version révisée du projet donne plus de détails sur ces moyens: enseignement en équipe, participation des étudiants à des équipes de recherche intégrant plus d'une discipline, etc.

---

1 Université de Montréal, Projet de doctorat en sciences humaines appliquées, février 1987, p. 24, dernier paragraphe et p. 25, 1er paragraphe.

Par ailleurs, il est bien évident que les professeurs dont les curriculum vitae étaient joints à la version originelle du projet n'ont pu enrichir de façon notable, en l'espace de quelques mois, leur expérience du travail interdisciplinaire. Mais, là encore cette faiblesse décelée par les experts revêt moins d'importance à cause de l'acception restreinte donnée à l'interdisciplinarité par les responsables du projet.

3.2.3 Conclusion

Le Conseil recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1- d'autoriser l'implantation du nouveau programme à titre expérimental pour cinq ans;

2- de demander que le rapport d'évolution à transmettre au Comité des programmes, à l'issue de ces cinq ans, fasse état, entre autres éléments:

a- du nombre des étudiants ayant été diplômés dans le nouveau programme et de leurs sujets de thèse, avec indication des caractéristiques par lesquelles elles se seront distinguées, en particulier sur les plans de l'interdisciplinarité et de la recherche appliquée, des thèses similaires qui auraient pu être préparées dans le cadre de programmes de doctorat traditionnels;

b- des réalisations des professeurs en matière de travaux de recherche interdisciplinaire et appliquée;

c- du degré de participation au nouveau programme de chacun des départements et écoles concernés.

Le montant de la subvention demandée par l'Université de Montréal, dans le cadre du Fonds de développement pédagogique, pour l'implantation de son nouveau programme[1], a été jugé excessif par le Conseil, principalement parce que six des huit unités administratives intéressées offrent déjà leur propre programme de doctorat.

---

1 La demande de financement spécial s'élève à 387 496,00$.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université de Montréal d'une première version d'un projet de nouveau programme de doctorat en sciences humaines appliquées;

CONSIDÉRANT l'opportunité, selon la presque totalité des experts, de l'implantation d'un tel programme dont il n'existe pas d'équivalent dans le réseau universitaire du Québec;

CONSIDÉRANT les compétences académiques et la valeur des travaux de recherche, dans leurs domaines de spécialisation respectifs, des professeurs dont les curriculum vitae sont annexés au dossier de présentation du projet;

CONSIDÉRANT les réserves des experts sur de nombreux aspects qualitatifs du projet dans sa première version, notamment sur le peu d'expérience des professeurs en matière de travail interdisciplinaire et sur la rareté des éléments du projet destinés à initier les étudiants à l'interdisciplinarité, l'approche interdisciplinaire étant pourtant présentée comme la caractéristique devant distinguer le nouveau programme des programmes déjà existant dans les différentes sciences humaines et sociales concernées par le projet;

ATTENDU la présentation par l'Université de Montréal d'une seconde version de son projet;

CONSIDÉRANT que cette version révisée du projet a tenu compte de manière satisfaisante, selon le Comité des programmes, de la plupart des réserves des experts;

CONSIDÉRANT que l'interdisciplinarité définie dans la version révisée du projet s'avère de bien moindre envergure que celle dont il était question dans sa version originelle et que, par conséquent, les réserves des experts se rapportant à l'interdisciplinarité perdent une bonne partie de leur poids;

CONSIDÉRANT le caractère novateur du nouveau programme envisagé par l'Université de Montréal et la prudence qui s'impose en pareil cas;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1. d'autoriser l'Université de Montréal à implanter, à titre expérimental pour cinq ans, son nouveau programme de doctorat en sciences humaines appliquées;

2. d'inviter l'Université de Montréal à transmettre au Comité des programmes, à l'issue de cette période expérimentale, un rapport d'évolution sur ledit programme devant faire état, entre autres éléments:

   a) du nombre d'étudiants diplômés dans le nouveau programme et de leurs sujets de thèse, avec indication des caractéristiques par lesquelles elles se seront distinguées, particulièrement sur les plans de l'interdisciplinarité et de la recherche appliquée, des thèses similaires qui auraient pu être préparées dans le cadre de programmes de doctorat traditionnels;

   b) des réalisations des professeurs en matière de travaux de recherche interdisciplinaire et appliquée;

   c) du degré de participation au nouveau programme de chacun des départements et écoles concernés.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 180e séance du Conseil des universités, tenue le 16 avril 1987.

ANNEXE

Voici les principales réserves qu'émettaient les experts sur la version originelle du projet:

- relativement au projet de programme lui-même:

  . le contenu des divers séminaires que comporterait la scolarité du programme de même que la nature de l'examen de synthèse et de la thèse n'étaient pas suffisamment précisés;

  . l'encadrement des étudiants gagnerait à être amélioré par l'introduction "d'une étape par laquelle l'étudiant élabore, présente et fait accepter le sujet et le plan de sa thèse de doctorat".;

  . la part faite à l'épistémologie, dans les séminaires composant la scolarité d'un programme de doctorat qui en serait un en sciences appliquées, était trop forte; certains experts suggèraient, en contrepartie, de mettre davantage l'accent sur l'étude du rôle de l'Etat dans la résorption des problèmes sociaux, ou encore de faire porter "principalement les réflexions sur les sciences fondamentales qui doivent inspirer" les sciences humaines et sociales appliquées;

  . mis à part le fait que les deux ou trois professeurs qui composeraient les comités de thèse ne devraient pas tous provenir de la même discipline que les étudiants qu'ils auraient à suivre, très peu d'éléments étaient prévus dans la structure ou le contenu du programme[1] pour faire acquérir aux étudiants la pratique de l'interdisciplinaire, approche pourtant privilégiée par le projet;

---

1 Un expert rappelle qu'il ne faut pas espérer que l'épistémologie, très présente dans le projet, puisse "jouer le rôle miraculeux des synthèses".

- relativement à certains aspects des ressources humaines:

. le dossier de présentation du projet ne précisait pas lesquels, parmi les 34 professeurs dont les curriculum vitae abrégés étaient fournis en annexe, seraient les principaux responsables du programmes;

. le dossier de présentation ne précisait pas davantage les mécanismes prévus pour l'agrément des professeurs pour la direction de thèse dans le programme;

. surtout, l'examen des 34 curriculum vitae annexés au dossier de présentation révèlait que si quelques-uns des professeurs correspondants possèdent l'expérience du travail en équipe au sein d'un même département ou école, aucun ne paraît se prévaloir de l'expérience du travail interdisciplinaire; or c'est précisément par son approche interdisciplinaire que le nouveau programme entendrait se distinguer des programmes déjà existant dans les différentes sciences humaines et sociales.